



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes personnes susceptibles d'être intéressées par les premiers projets de règlements décrits ci-après.

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier à la Municipalité de Saint-Joachim que lors de la séance du 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Premier projet de règlement numéro 445-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 235-95 afin de modifier le plan de zonage en lien aux changements apportés aux limites de la zone agricole.

L'objectif du règlement est de traduire les ajustements ayant été apportés aux limites de la zone agricole par la CPTAQ à la suite de la transposition des limites de la zone agricole du cadastre rénové à la cartographie du règlement de zonage.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 avril 2023 à 18h00 à la salle du conseil située au 172, rue de l'Église à Saint-Joachim.

Au cours de cette assemblée seront présentés les projets de règlements susmentionnés ainsi que les conséquences de leurs adoptions et de leurs entrées en vigueur et seront entendues les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, au 172, rue de l'Église, du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Hugues Jacob
Directeur général / greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat le 12^e jour du mois d'avril 2023.

Hugues Jacob
Directeur général / greffier-trésorier